



SNC • LAVALIN

T2

**États financiers consolidés
intermédiaires** (non vérifiés)

Au et pour la période de six mois se terminant le
30 juin 2009 et 2008

États consolidés des résultats

(NON VÉRIFIÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES BÉNÉFICES PAR ACTION
ET LE NOMBRE D' ACTIONS)

DEUXIÈME TRIMESTRE

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN

	note	2009	2008	2009	2008
Revenus par activité :					
Services		568 766 \$	567 223 \$	1 128 607 \$	1 044 717 \$
Ensembles		575 497	795 901	1 142 323	1 659 590
Exploitation et entretien		241 294	250 308	650 669	605 788
Investissements – concessions d'infrastructure		84 794	89 056	174 497	167 484
		1 470 351	1 702 488	3 096 096	3 477 579
Coûts directs des activités		1 209 533	1 456 637	2 567 468	2 991 036
Marge brute		260 818	245 851	528 628	486 543
Frais de vente, généraux et administratifs		131 669	117 662	268 631	237 957
Intérêts et taxes sur le capital	5	22 340	26 876	48 983	52 072
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle		106 809	101 313	211 014	196 514
Impôts sur les bénéfices		24 711	24 407	49 457	47 365
Part des actionnaires sans contrôle		2 067	1 495	4 041	2 886
Bénéfice net		80 031 \$	75 411 \$	157 516 \$	146 263 \$
Bénéfice par action (\$)	7				
De base		0,53 \$	0,50 \$	1,04 \$	0,97 \$
Dilué		0,53 \$	0,49 \$	1,04 \$	0,96 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	7				
De base		151 040	151 037	151 012	150 991
Dilué		151 676	152 803	151 605	152 615

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires.

États consolidés de l'avoir des actionnaires

(NON VÉRIFIÉS)

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES ACTIONS ORDINAIRES)

2009

	CAPITAL-ACTIONS			CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (1)	BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (1)	TOTAL DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT	SURPLUS D'APPORT			
Solde au début de la période (note 1C)	151 033	385 651 \$	24 247 \$	(101 467) \$	780 722 \$	1 089 153 \$
Résultat étendu :						
Bénéfice net	—	—	—	—	157 516	157 516
Écart de conversion de devises ayant trait aux établissements étrangers autonomes	—	—	—	(4 006)	—	(4 006)
Gain net non réalisé sur les actifs financiers disponibles à la vente (2)	—	—	—	6 225	—	6 225
Gain net non réalisé sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (3)	—	—	—	45 830	—	45 830
Total du résultat étendu						205 565
Dividendes déclarés	—	—	—	—	(45 306)	(45 306)
Rémunération provenant des options sur actions (note 8)	—	—	7 803	—	—	7 803
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions	133	2 817	(544)	—	—	2 273
Actions rachetées et annulées	(121)	(310)	—	—	(3 921)	(4 231)
Solde à la fin de la période	151 045	388 158 \$	31 506 \$	(53 418) \$	889 011 \$	1 255 257 \$

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES ACTIONS ORDINAIRES)

2008

	CAPITAL-ACTIONS			CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (1)	BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (1)	TOTAL DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT	SURPLUS D'APPORT			
Solde au début de la période	151 038	367 273 \$	18 634 \$	(48 958) \$	591 340 \$	928 289 \$
Ajustement transitoire lié à l'adoption de nouvelles normes comptables (note 1C)	—	—	—	—	(5 854)	(5 854)
Solde ajusté au début de la période	151 038	367 273	18 634	(48 958)	585 486	922 435
Résultat étendu :						
Bénéfice net	—	—	—	—	146 263	146 263
Écart de conversion de devises ayant trait aux établissements étrangers autonomes	—	—	—	27 004	—	27 004
Perte nette non réalisée sur les actifs financiers disponibles à la vente (2)	—	—	—	(3 856)	—	(3 856)
Perte nette non réalisée sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (3)	—	—	—	(27 104)	—	(27 104)
Total du résultat étendu						142 307
Dividendes déclarés	—	—	—	—	(36 252)	(36 252)
Rémunération provenant des options sur actions (note 8)	—	—	6 317	—	—	6 317
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions	458	13 586	(2 533)	—	—	11 053
Actions rachetées et annulées	(518)	(1 303)	—	—	(25 352)	(26 655)
Solde à la fin de la période	150 978	379 556 \$	22 418 \$	(52 914) \$	670 145 \$	1 019 205 \$

(1) Le total du cumul des autres éléments du résultat étendu et des bénéfices non répartis s'élevait à 835,6 millions \$ au 30 juin 2009 et à 617,2 millions \$ au 30 juin 2008.

(2) Net(te) des impôts sur les bénéfices de 0 \$ pour les six mois terminés le 30 juin 2009 et 2008.

(3) Net d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 14,4 millions \$ pour les six mois terminés le 30 juin 2009 et incluant une charge d'impôts sur les bénéfices de 5,2 millions \$ pour les six mois terminés le 30 juin 2008.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires.

Bilans consolidés

(NON VÉRIFIÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	note	30 JUIN 2009	31 DÉCEMBRE 2008
Actif			
Court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		635 609 \$	988 236 \$
Encaisse affectée		79 796	59 997
Comptes clients et autres débiteurs		1 697 792	1 675 170
Contrats en cours		596 112	707 994
Actif d'impôts futurs		117 493	121 026
Total de l'actif à court terme		3 126 802	3 552 423
Immobilisations corporelles :			
Provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure	3	2 064 384	1 750 690
Provenant des autres activités		116 636	123 356
Écart d'acquisition		514 300	496 147
Investissements dans des concessions d'infrastructure comptabilisés à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition	3	413 609	343 379
Actif d'impôts futurs		39 580	81 095
Autres éléments d'actif à long terme		493 931	424 448
Total de l'actif		6 769 242 \$	6 771 538 \$
Passif			
Court terme			
Comptes fournisseurs et autres créditeurs		1 944 510 \$	2 260 670 \$
Acomptes reçus sur contrats		334 028	473 199
Revenus reportés		489 864	536 394
Tranche exigible à moins d'un an de la dette à long terme sans recours		6 566	5 764
Total du passif à court terme		2 774 968	3 276 027
Dette à long terme :			
Avec recours		104 789	104 709
Sans recours provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure	3	2 087 693	2 003 303
Autres éléments de passif à long terme		475 308	230 614
Total du passif		5 442 758	5 614 653
Part des actionnaires sans contrôle		71 227	67 732
Avoir des actionnaires		1 255 257	1 089 153
Total du passif, de la part des actionnaires sans contrôle et de l'avoir des actionnaires		6 769 242 \$	6 771 538 \$

Certains chiffres au 31 décembre 2008 ont été retraités lors de l'adoption de nouvelles normes comptables (note 1C).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires.

États consolidés des flux de trésorerie

(NON VÉRIFIÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

DEUXIÈME TRIMESTRE

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN

	note	2009	2008	2009	2008
Activités d'exploitation					
Bénéfice net		80 031 \$	75 411 \$	157 516 \$	146 263 \$
Éléments n'impliquant aucun mouvement de liquidités :					
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres éléments d'actif à long terme :					
Provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure		19 883	20 794	42 589	39 808
Provenant des autres activités		10 839	9 517	20 854	20 125
Impôts futurs		18 844	(18 454)	31 651	(13 903)
Intérêts courus sur la dette à long terme sans recours provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure		6 881	9 945	8 719	16 670
Rémunération provenant des options sur actions	8	3 708	1 822	7 803	6 317
Perte (bénéfice) provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure comptabilisés à la valeur de consolidation		13 665	(995)	16 181	1 429
Part des actionnaires sans contrôle		2 067	1 495	4 041	2 886
Autres		(2 975)	1 707	(1 002)	1 613
Dividendes reçus des investissements dans des concessions d'infrastructure comptabilisés à la valeur de consolidation		44	67	44	67
		152 987	101 309	288 396	221 275
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	6	(206 266)	(94 109)	(380 766)	(155 907)
		(53,279)	7 200	(92 370)	65 368
Activités d'investissement					
Acquisition d'immobilisations corporelles :					
Provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure		(81 503)	(53 901)	(125 584)	(103 611)
Provenant des autres activités		(7 160)	(9 051)	(15 731)	(17 391)
Paievements dans des investissements dans des concessions d'infrastructure		(32 147)	(6 256)	(64 388)	(8 881)
Augmentation du prêt à l'Exploitant du projet Ambatovy	3	(22 756)	—	(30 402)	—
Acquisition d'entreprises		(13 213)	(1 187)	(18 371)	(10 826)
Variation de la position de l'encaisse affectée		40 152	13 556	(25 723)	20 136
Autres		268	1 654	2 510	(11 314)
		(116 359)	(55 185)	(277 689)	(131 887)
Activités de financement					
Remboursement de la dette à long terme sans recours :					
Provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure		(120 782)	(95 611)	(121 894)	(183 895)
Provenant des autres activités		—	—	—	(25 812)
Augmentation de la dette à long terme sans recours provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure		102 864	100 070	195 876	192 227
Produit de levée d'options sur actions		753	8 657	2 273	11 053
Rachat d'actions		(777)	(19 546)	(4 231)	(26 655)
Dividendes payés aux actionnaires de la Société		(45 306)	(36 252)	(45 306)	(36 252)
Autres		(1 968)	(1 030)	(4 175)	(14 763)
		(65 216)	(43 712)	22 543	(84 097)
Augmentation (diminution) suite à la conversion de devises sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des établissements étrangers autonomes		(1 788)	1 170	(5 111)	8 340
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(236 642)	(90 527)	(352 627)	(142 276)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		872 251	1 036 867	988 236	1 088 616
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		635 609 \$	946 340 \$	635 609 \$	946 340 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

6

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (NON VÉRIFIÉS)

30 juin 2009 et 2008

(TOUS LES MONTANTS DANS LES TABLEAUX SONT EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)

1. PRINCIPES DE PRÉSENTATION ET SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Le Groupe SNC-Lavalin inc. (la « Société ») est constitué en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, la Société et toutes ou certaines de ses filiales ou coentreprises, ou la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou coentreprises.

A) PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Ces états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada et sont fondés sur les mêmes conventions et méthodes comptables que celles utilisées pour la préparation des états financiers consolidés annuels vérifiés de 2008 de la Société, sauf pour les éléments décrits ci-après à la note 1C, intitulée « Modifications récentes aux normes comptables pour 2009 ». Ces états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ne contiennent pas toute l'information requise à l'égard des états financiers consolidés annuels vérifiés et doivent, par conséquent, être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels vérifiés les plus récents de la Société.

Dans ces états financiers, les activités Services, Ensembles, et Exploitation et entretien sont identifiées collectivement comme « provenant des autres activités » ou « excluant les ICI », afin de les distinguer des Investissements – concessions d'infrastructure (« ICI »).

B) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés incluent les comptes de la Société, de ses filiales, ainsi que sa quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses de ses coentreprises. La portion des actifs nets d'une entité qui est consolidée intégralement mais qui n'est pas détenue en totalité par SNC-Lavalin est présentée à titre de part des actionnaires sans contrôle sur le bilan consolidé, alors que la portion du bénéfice net attribuable à cette part des actionnaires sans contrôle est également présentée séparément sur l'état consolidé des résultats. Les investissements dans des entités sur lesquelles SNC-Lavalin exerce une influence notable, mais pas le contrôle ni un contrôle conjoint, sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Les investissements dans des entités sur lesquelles SNC-Lavalin n'exerce pas d'influence notable sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

C) MODIFICATIONS RÉCENTES AUX NORMES COMPTABLES POUR 2009

ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a publié le chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui établit des normes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Ce nouveau chapitre remplace le chapitre 3062, intitulé « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, intitulé « Frais de recherche et de développement ». Parallèlement, le CPN-27, intitulé « Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation », a été abrogé, alors que la note d'orientation concernant la comptabilité n° 11, intitulée « Entreprises en phase de démarrage », et le chapitre 1000, intitulé « Fondements conceptuels des états financiers », ont été modifiés. Ces nouvelles normes sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2009 pour SNC-Lavalin et se devaient d'être appliquées de manière rétrospective avec retraitement des chiffres comparatifs.

L'adoption de ces nouvelles normes comptables a donné lieu à un ajustement transitoire, qui a réduit le solde des bénéfices non répartis de 5,9 millions \$ au 1^{er} janvier 2008. Ce montant correspond à l'effet cumulatif sur le bénéfice net de la Société jusqu'à cette date de l'application des nouvelles normes. L'ajustement transitoire a également donné lieu aux modifications suivantes au bilan consolidé comparatif de la Société à la même date : i) une diminution de 6,7 millions \$ des investissements dans des concessions d'infrastructure comptabilisés à la valeur de consolidation; ii) une diminution de 0,7 million \$ des autres éléments d'actif à long terme; et iii) une augmentation de 1,5 million \$ des actifs d'impôts futurs à long terme. Ces ajustements proviennent principalement de charges de pré-exploitation engagées et capitalisées par des investissements dans des concessions d'infrastructure, qui ne sont plus capitalisées en vertu des nouvelles normes. L'adoption des nouvelles normes comptables n'a pas eu d'impact sur le bénéfice net consolidé de 2008 de la Société et, conséquemment, les ajustements transitoires ont été limités à ceux décrits ci-dessus.

1. PRINCIPES DE PRÉSENTATION ET SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

ACTIVITÉS À TARIFS RÉGLEMENTÉS

Le 1^{er} janvier 2009, le retrait de l'exemption temporaire accordée aux entités assujetties à une réglementation des tarifs en ce qui concerne l'application du chapitre 1100 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Principes comptables généralement reconnus », est entré en vigueur. Cette exemption temporaire permettait aux entités assujetties à une réglementation des tarifs d'appliquer les pratiques sectorielles comme source première des PCGR du Canada. Par conséquent, sur la base de pratiques sectorielles, AltaLink a enregistré les sommes reçues pour les frais futurs de retrait d'une immobilisation et de restauration des lieux en déduction de la valeur des immobilisations corporelles. Le retrait de l'exemption temporaire du chapitre 1100 exige qu'AltaLink présente ces sommes reçues à titre de passif, un tel changement devant être appliqué prospectivement. Ainsi, le retrait de l'exemption temporaire a fait en sorte qu'un montant de 145,4 millions \$ a augmenté le solde des immobilisations corporelles, avec une augmentation correspondante du solde des autres éléments de passif à long terme au 1^{er} janvier 2009. Cette modification comptable n'a pas eu d'incidence sur le bénéfice net consolidé de 2008 de SNC-Lavalin.

2. INFORMATIONS SECTORIELLES

	DEUXIÈME TRIMESTRE				SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN			
	2009		2008		2009		2008	
	REVENUS	BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	REVENUS	BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	REVENUS	BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	REVENUS	BÉNÉFICE D'EXPLOITATION
Services et Ensembles								
Infrastructures et environnement	435 418 \$	61 567 \$	412 835 \$	36 714 \$	840 488 \$	117 063 \$	761 870 \$	37 265 \$
Énergie	239 460	25 259	326 194	(16 022)	452 258	39 624	599 946	5 096
Mines et métallurgie	211 098	20 821	211 102	23 211	410 471	47 075	422 371	37 390
Produits chimiques et pétrole	169 547	(14 803)	314 331	45 055	406 314	(24 814)	729 288	91 700
Autres secteurs	88 740	12 116	98 662	14 339	161 399	19 554	190 832	21 538
Exploitation et entretien	241 294	(574)	250 308	(3 910)	650 669	9 780	605 788	6 647
Investissements – concessions d'infrastructure (« ICI »)	84 794	360	89 056	3 875	174 497	4 744	167 484	4 311
	1 470 351 \$	104 746	1 702 488 \$	103 262	3 096 096 \$	213 026	3 477 579 \$	203 947
Renversement des éléments inclus ci-dessus :								
Revenus d'intérêts imputés		(4 414)		(9 790)		(11 713)		(21 807)
Frais d'intérêts nets et taxes sur le capital inclus dans le secteur ICI		21 150		32 205		47 434		61 473
Impôts sur les bénéfices inclus dans le secteur ICI		5 580		1 299		7 143		2 431
Part des actionnaires sans contrôle avant impôts sur les bénéfices		2 087		1 213		4 107		2 542
Bénéfice avant intérêts, taxes sur le capital, impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle		129 149		128 189		259 997		248 586
Intérêts et taxes sur le capital (note 5)		22 340		26 876		48 983		52 072
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle		106 809		101 313		211 014		196 514
Impôts sur les bénéfices		24 711		24 407		49 457		47 365
Part des actionnaires sans contrôle		2 067		1 495		4 041		2 886
Bénéfice net		80 031 \$		75 411 \$		157 516 \$		146 263 \$

	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2009		2008	
	2009	2008	2009	2008
Informations supplémentaires :				
Bénéfice net (perte nette) de SNC-Lavalin provenant des ICI				
Provenant de l'Autoroute 407	1 340 \$	(1 481) \$	2 688 \$	(3 472) \$
Provenant des autres ICI	(980)	5 356	2 056	7 783
Bénéfice net excluant les ICI	79 671	71 536	152 772	141 952
Bénéfice net	80 031 \$	75 411 \$	157 516 \$	146 263 \$

La Société présente sa quote-part de 16,77 % du bénéfice net (perte nette) provenant de l'Autoroute 407, ainsi que son bénéfice net (perte nette) provenant des autres ICI, comme l'illustre le tableau ci-dessus, puisque cette information est importante pour évaluer la valeur des actions de la Société.

3. INVESTISSEMENTS DANS DES CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE

SNC-Lavalin fait des investissements en capitaux propres dans des concessions d'infrastructure dans différents secteurs d'activité tels que les aéroports, les ponts, l'énergie, les systèmes de transport en commun, les routes et l'eau. Conformément aux PCGR du Canada, les investissements de SNC-Lavalin sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition, à la valeur de consolidation, selon la méthode de la consolidation proportionnelle ou selon la méthode de la consolidation intégrale, suivant que SNC-Lavalin exerce ou non une influence notable, un contrôle conjoint ou le contrôle.

Lorsqu'elle fait des investissements en capitaux propres dans des concessions d'infrastructure, SNC-Lavalin s'assure que la dette incluse dans ces concessions est sans recours au crédit général de la Société. De plus, lors de ces investissements, SNC-Lavalin peut ne pas être tenue d'effectuer immédiatement le versement de son apport en capitaux propres, mais peut plutôt s'engager à injecter sa part de fonds à une date ultérieure.

Les investissements dans des concessions d'infrastructure ont un effet significatif sur le bilan consolidé de la Société. Plus précisément, ces investissements présentent des immobilisations corporelles et des dettes à long terme significatives. Les dettes à long terme sont sans recours au crédit général de la Société. Afin d'aider le lecteur à mieux comprendre l'impact des investissements dans des concessions d'infrastructure, de l'information additionnelle est fournie dans le tableau ci-dessous sur les actifs, les passifs et la part des actionnaires sans contrôle des investissements dans des concessions d'infrastructure comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle, ainsi que sur la valeur comptable nette des investissements dans des concessions d'infrastructure de la Société.

	30 JUIN 2009	31 DÉCEMBRE 2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 084 \$	28 920 \$
Encaisse affectée	38 184	48 751
Comptes clients et autres débiteurs, contrats en cours et actif d'impôts futurs à court terme	79 869	50 039
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	2 064 384	1 750 690
Écart d'acquisition	203 786	203 786
Autres éléments d'actif à long terme et actif d'impôts futurs à long terme	436 081	403 335
Total de l'actif	2 860 388	2 485 521
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	102 668	75 524
Tranche exigible à moins d'un an de la dette à long terme sans recours	6 566	5 764
Dette à long terme sans recours	2 087 693	2 003 303
Autres éléments de passif à long terme ⁽¹⁾	382 273	132 976
Part des actionnaires sans contrôle	67 845	63 761
Total du passif et de la part des actionnaires sans contrôle	2 647 045	2 281 328
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle	213 343	204 193
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés à la valeur de consolidation	139 548	110 420
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés à la valeur d'acquisition	274 061	232 959
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition telle que présentée au bilan	413 609	343 379
Valeur comptable nette des ICI	626 952 \$	547 572 \$

(1) Les postes « Immobilisations corporelles » et « Autres éléments de passif à long terme » ci-dessus tiennent compte de deux modifications qui ont été apportées en 2009 par AltaLink, sans modification aux chiffres du 31 décembre 2008 :

- une augmentation de 145,4 millions \$ aux deux postes ci-dessus au 1er janvier 2009 à la suite d'une modification aux normes comptables pour les entités assujetties à une réglementation des tarifs (note 1C). Ce montant représente un passif réglementé, puisqu'il correspond aux sommes reçues de l'autorité de réglementation pour les frais futurs de retrait d'une immobilisation et de restauration des lieux, qui étaient auparavant présentées en déduction de la valeur des immobilisations corporelles; et
- une augmentation de 86,6 millions \$ aux deux postes ci-dessus au cours du deuxième trimestre de 2009 à la suite d'une modification aux estimations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui découlent de l'obligation juridique d'AltaLink de démonter et d'enlever certains actifs dans l'avenir. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations d'AltaLink, qui sont présentées au poste « Autres éléments de passif à long terme », totalisaient 148,8 millions \$ au 30 juin 2009 (31 décembre 2008 : 60,2 millions \$).

3. INVESTISSEMENTS DANS DES CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (SUITE)

La valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle de 213,3 millions \$ au 30 juin 2009 (31 décembre 2008 : 204,2 millions \$) est réduite de la valeur comptable négative de sa quote-part de l'Autoroute 407. Conformément aux PCGR du Canada, la méthode de la consolidation proportionnelle exige que le coentrepreneur constate sa quote-part des pertes cumulatives de la coentreprise indépendamment de la valeur comptable de son investissement dans une telle coentreprise. Conséquemment, la valeur comptable nette de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 a donné lieu à un solde négatif de 51,2 millions \$ au 30 juin 2009 (31 décembre 2008 : solde négatif de 37,9 millions \$). Le solde négatif de cet investissement, lequel varie selon la quote-part de SNC-Lavalin des pertes et des bénéfices comptables de l'Autoroute 407, et les dividendes reçus, ne représente pas un passif ni quelque obligation future que ce soit pour SNC-Lavalin vis-à-vis de l'Autoroute 407 ni d'aucune autre entité.

Au 30 juin 2009, l'Autoroute 407, qui est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle, détenait un montant en capital de 152,6 millions \$ en billets à long terme (31 décembre 2008 : 147,0 millions \$ en papier commercial adossé à des actifs, convertis en billets en 2009, et 6,3 millions \$ en billets non commandités par des banques, appelés collectivement « Billets » en 2009). Le marché des Billets n'est pas liquide et, par conséquent, ils ont été réévalués au moyen des meilleures données disponibles sur le marché, ce qui a donné lieu à une valeur comptable de 102,1 millions \$ au 30 juin 2009 (31 décembre 2008 : 92,0 millions \$). L'augmentation de la valeur comptable au cours des six premiers mois de 2009 provient principalement d'un ajustement favorable de la juste valeur de 18,1 millions \$, partiellement contrebalancé par l'encaissement de 8,0 millions \$ de capital et d'intérêts courus. La quote-part de SNC-Lavalin de la valeur comptable des Billets détenus par l'Autoroute 407 représentait environ 17,1 millions \$ au 30 juin 2009 (31 décembre 2008 : 15,4 millions \$) et est présentée à la rubrique « Autres éléments d'actif à long terme ». La quote-part de SNC-Lavalin de l'ajustement favorable de la juste valeur des Billets au cours des six premiers mois de 2009, qui s'élevait à 3,0 millions \$ (six premiers mois de 2008 : quote-part de 1,9 million \$ de l'ajustement défavorable), a été comptabilisée à la rubrique « Intérêts et taxes sur le capital ». Bien qu'il existe certaines incertitudes quant au montant et au calendrier des flux de trésorerie liés à ces Billets, ces derniers n'auront pas d'incidence importante sur la situation financière de SNC-Lavalin. Sur une base consolidée, SNC-Lavalin n'a aucun autre investissement, direct ou indirect, dans de tels Billets.

SALLE DE CONCERT DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

En mai 2009, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec le gouvernement du Québec pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien d'une nouvelle salle de concert destinée à l'Orchestre symphonique de Montréal, qui sera située au centre-ville de Montréal, au Canada.

Pendant la durée de ce projet, SNC-Lavalin constatera des revenus provenant de trois catégories d'activité, soit : i) des revenus de la catégorie Ensembles pour la portion du projet portant sur l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction (« IAC »), laquelle, selon les prévisions, devrait être terminée en 2011; ii) des revenus de la catégorie Exploitation et entretien pour exploiter et entretenir la salle de concert, principalement une fois la construction terminée et jusqu'en 2038; et iii) des revenus de la catégorie Investissements – concessions d'infrastructure provenant de son investissement dans une concession d'infrastructure comptabilisée selon la méthode de la consolidation intégrale qui a signé l'entente avec le gouvernement du Québec, également jusqu'en 2038. Cette entente prévoit que les paiements du gouvernement du Québec débiteront lorsque certains jalons de la construction des installations auront été franchis, puis se poursuivront pour la durée restante de l'entente. Ainsi, les revenus constatés par SNC-Lavalin sur la portion IAC de ce projet donneront lieu à la constatation d'un montant équivalent qui sera enregistré sous la rubrique « Contrats en cours » sur son bilan consolidé jusqu'à ce que ces jalons soient franchis, moment où le montant du contrat en cours sera transféré dans un compte débiteur à long terme, qui diminuera lorsque le gouvernement du Québec effectuera ses paiements. Alors que SNC-Lavalin financera les coûts relatifs à la nouvelle salle de concert en utilisant sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, elle prévoit refinancer ces coûts à l'aide d'une dette à long terme sans recours.

PROJET DE NICKEL AMBATOVY

SNC-Lavalin a une participation en capitaux propres de 5 % dans le projet de nickel Ambatovy (« Ambatovy ») à Madagascar, qui consistera en l'exploitation d'une mine à ciel ouvert et d'une usine de traitement hydrométallurgique devant produire principalement du nickel et du cobalt. Au début de 2009, l'estimation du coût en capital du projet Ambatovy a été mise à jour, reflétant une augmentation de coûts pour terminer le projet.

3. INVESTISSEMENTS DANS DES CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (SUITE)

En raison de la révision de l'estimation du coût en capital, les actionnaires d'Ambatovy ont conclu, en juin 2009, une entente d'actionnariat en vertu de laquelle ils ont convenu d'augmenter leur apport en capitaux propres dans le projet proportionnellement à leur participation respective, sans modification au financement par emprunt de projet. Au même moment, les actionnaires ont conclu une entente de contribution pour financer le reste de l'apport en capitaux propres requis par un actionnaire d'Ambatovy, qui est également l'exploitant du projet (l'« Exploitant du projet »).

En vertu de l'entente, l'Exploitant du projet recevra du financement des autres actionnaires proportionnellement à leur participation respective dans le projet en vertu d'un nouveau prêt (le « Nouveau prêt »), lequel est sans recours envers l'Exploitant du projet sauf en certains cas restreints. L'Exploitant du projet aura l'option de devancer le remboursement d'une portion ou de la totalité du Nouveau prêt, alors que les autres actionnaires auront l'option, à certaines conditions, d'échanger une partie ou la totalité du Nouveau prêt pour une portion de la participation en capitaux propres de l'Exploitant du projet dans Ambatovy. De plus, les autres actionnaires fourniront des garanties croisées additionnelles sous forme de lettres de crédit aux bailleurs de fonds de premier rang du projet pour supporter la quote-part de la garantie financière de bonne fin de l'Exploitant du projet qui n'était pas couverte par la garantie croisée initiale. Les garanties financières de bonne fin et les garanties croisées demeureront en vigueur jusqu'à ce que certains tests légaux, financiers et opérationnels soient satisfaits lors de l'achèvement des travaux de construction et de la mise en service du projet.

Le tableau suivant présente un sommaire des engagements de SNC-Lavalin envers le projet Ambatovy au 30 juin 2009 et au 31 décembre 2008 :

	Engagements sur la base de l'estimation de coûts approuvée de 2009 et de l'entente de contribution de juin 2009	Engagements au 31 décembre 2008
Investissement en capitaux propres dans Ambatovy ⁽¹⁾	127,5 millions \$ US	96 millions \$ US
Garantie financière de bonne fin	105,0 millions \$ US	105 millions \$ US
Garantie croisée	70,2 millions \$ US	50 millions \$ US
Prêt initial à l'Exploitant du projet ⁽²⁾	7,2 millions \$ US	20 millions \$ US
Nouveau prêt à l'Exploitant du projet ⁽³⁾	50,1 millions \$ US	—

(1) Au 30 juin 2009, SNC-Lavalin avait effectué des apports en capitaux propres totalisant 98,6 millions \$ CA (89,0 millions \$ US) (31 décembre 2008 : 50,9 millions \$ CA [49,6 millions \$ US]) dans Ambatovy. L'investissement dans Ambatovy est comptabilisé à la valeur d'acquisition.

(2) Ce prêt portant intérêt à taux variable a une durée de 15 ans et sera remboursé à même une partie de la quote-part de l'Exploitant du projet dans les distributions futures du projet. Tout prêt supplémentaire à l'Exploitant du projet après l'entente de contribution de juin 2009 sera effectué en vertu du Nouveau prêt à l'Exploitant du projet. Au 30 juin 2009, 8,4 millions \$ CA (7,2 millions \$ US) ont été prêtés à l'Exploitant du projet par SNC-Lavalin en vertu du prêt initial à l'Exploitant du projet (31 décembre 2008 : 6,5 millions \$ CA [5,3 millions \$ US]).

(3) Ce prêt portant intérêt à taux variable sera remboursé à même une partie de la quote-part de l'Exploitant du projet dans les distributions futures du projet et est inclus dans la convention de vente/achat entre SNC-Lavalin et deux actionnaires d'Ambatovy, incluant l'Exploitant du projet. Les apports en capitaux propres et le prêt initial à l'Exploitant du projet sont également inclus dans la convention de vente/achat. Au 30 juin 2009, 28,4 millions \$ CA (24,6 millions \$ US) ont été prêtés par SNC-Lavalin en vertu du Nouveau prêt à l'Exploitant du projet (31 décembre 2008 : 0 \$).

4. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Le tableau suivant présente les soldes des éléments du cumul des autres éléments du résultat étendu au :

	30 JUIN 2009	31 DÉCEMBRE 2008
Écart de conversion de devises ayant trait aux établissements étrangers autonomes – cumulatif	6 692 \$	10 698 \$
Perte nette non réalisée sur les actifs financiers disponibles à la vente – cumulatif	(7 426)	(13 651)
Perte nette non réalisée sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie – cumulatif	(52 684)	(98 514)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(53 418) \$	(101 467) \$

Au cours des périodes de six mois terminées les 30 juin 2009 et 30 juin 2008, aucun montant n'a été reclassé au bénéfice net pour l'écart cumulatif de conversion de devises ayant trait aux établissements étrangers autonomes ni sur les actifs financiers disponibles à la vente. Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, tout montant du cumul des autres éléments du résultat étendu reclassé au bénéfice net compense le gain (ou la perte) constaté en résultat net sur les éléments couverts sous-jacents, puisque les couvertures de flux de trésorerie de la Société sont hautement efficaces.

5. INTÉRÊTS ET TAXES SUR LE CAPITAL

	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2009	2008	2009	2008
Revenus d'intérêts :				
Provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure	(10 378) \$	(761) \$	(10 949) \$	(1 901) \$
Provenant des autres activités	(1 056)	(7 917)	(3 008)	(16 213)
Intérêts sur la dette à long terme :				
Avec recours	2 040	2 036	4 085	4 095
Sans recours :				
Provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure	34 968	32 928	62 555	60 778
Provenant des autres activités	—	—	—	444
Taxes sur le capital et autres :				
Provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure	(3 440)	38	(4 172)	2 596
Provenant des autres activités	206	552	472	2 273
Intérêts et taxes sur le capital	22 340 \$	26 876 \$	48 983 \$	52 072 \$

6. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

A) VARIATION NETTE DES SOLDES HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Le tableau suivant correspond aux éléments inclus dans la variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation et présentés à l'état des flux de trésorerie :

	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2009	2008	2009	2008
Diminution (augmentation) des comptes clients et autres débiteurs	(14 538) \$	37 575 \$	(29 272) \$	161 632 \$
Diminution (augmentation) des contrats en cours	151 062	40 729	112 157	(173 180)
Diminution des comptes fournisseurs et autres créditeurs	(213 576)	(143 240)	(284 931)	(136 197)
Augmentation (diminution) des acomptes reçus sur contrats	(83 368)	56 745	(137 115)	106 833
Diminution des revenus reportés	(45 846)	(85 918)	(41 605)	(114 995)
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	(206 266) \$	(94 109) \$	(380 766) \$	(155 907) \$

B) INTÉRÊTS PAYÉS ET IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES PAYÉS

Le tableau suivant présente les intérêts payés et les impôts sur les bénéfices payés :

	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2009	2008	2009	2008
Intérêts payés :				
Provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure	33 449 \$	26 440 \$	53 685 \$	45 250 \$
Provenant des autres activités	93	384	4 339	5 189
	33 542 \$	26 824 \$	58 024 \$	50 439 \$
Impôts sur les bénéfices payés	7 319 \$	31 858 \$	35 053 \$	146 772 \$

7. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice de base et le bénéfice dilué par action ont été obtenus en divisant respectivement le bénéfice net consolidé de la période par le nombre moyen pondéré d'actions de base et par le nombre moyen pondéré d'actions dilué.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué est calculé comme si toutes les options dilutives étaient réputées avoir été levées au plus tard des deux dates suivantes, soit la date de début de la période visée ou la date de l'octroi, selon la méthode du rachat d'actions, et que le produit réputé de l'exercice de telles options dilutives avait été utilisé pour racheter des actions ordinaires au prix moyen du marché pour la période.

(EN MILLIERS)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2009	2008	2009	2008
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	151 040	151 037	151 012	150 991
Effet dilutif des options sur actions	636	1 766	593	1 624
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	151 676	152 803	151 605	152 615

Au cours des six mois terminés le 30 juin 2009, 2 805 476 options sur actions en cours ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action étant donné qu'elles étaient anti-dilutives (six mois terminés le 30 juin 2008 : 1 000 options sur actions en cours).

8. RÉMUNÉRATION PROVENANT DES OPTIONS SUR ACTIONS

La charge de rémunération au titre du régime d'options sur actions comptabilisée comme charge au deuxième trimestre et au cours des six mois terminés le 30 juin 2009 était de 3,7 millions \$ (2008 : 1,8 million \$) et 7,8 millions \$ (2008 : 6,3 millions \$), respectivement. Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour déterminer la charge de rémunération au titre du régime d'options sur actions en appliquant le modèle d'évaluation du prix des options de Black & Scholes :

	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2009	2008	2009	2008
Taux d'intérêt sans risque	2,21 %	3,27 %	1,86 %	2,80 %
Volatilité prévue du cours de l'action	35,39 %	26,16 %	35,21 %	25,81 %
Durée prévue de l'option	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Dividendes prévus	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %

Au cours du deuxième trimestre de 2009, 375 358 options sur actions ont été octroyées aux employés (deuxième trimestre de 2008 : 1 000 options sur actions) ayant une juste valeur moyenne pondérée de 10,63 \$ par option sur actions (deuxième trimestre de 2008 : 12,84 \$ par option sur actions). Pour les six mois terminés le 30 juin 2009, 1 426 795 options sur actions ont été octroyées par la Société aux employés (six mois terminés le 30 juin 2008 : 1 367 500 options sur actions) ayant une juste valeur moyenne pondérée de 9,21 \$ par option sur actions (2008 : 10,34 \$ par option sur actions).

Au 30 juin 2009, 5 546 018 options sur actions étaient en cours (31 décembre 2008 : 4 319 100 options sur actions étaient en cours), alors que 1 624 642 options sur actions étaient toujours disponibles pour octrois futurs en vertu du régime d'options d'achat d'actions de 2009 de la Société (31 décembre 2008 : 1 037 800 options sur actions étaient toujours disponibles en vertu du régime d'options d'achat d'actions de 2007 de la Société). Le régime d'options d'achat d'actions de 2009 a été adopté au cours du deuxième trimestre de 2009 et comporte les mêmes modalités que le précédent régime d'options d'achat d'actions de 2007 de la Société.

9. RÉGIMES DE RETRAITE

SNC-Lavalin offre des régimes de retraite à cotisations déterminées, pour lesquels les cotisations sont comptabilisées comme charge dans la période où elles sont engagées, ainsi que des régimes de retraite à prestations déterminées qui procurent des prestations de retraite calculées en fonction du nombre d'années de service et des salaires de fin de carrière.

La charge totale de SNC-Lavalin au titre des prestations des régimes de retraite à prestations déterminées a été de 3,3 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2009 (deuxième trimestre de 2008 : 2,7 millions \$) et 6,4 millions \$ pour les six mois terminés le 30 juin 2009 (six mois terminés le 30 juin 2008 : 5,5 millions \$).

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des opérations avec certains de ses investissements dans des concessions d'infrastructure. Conformément aux PCGR du Canada, les investissements sur lesquels SNC-Lavalin exerce une influence notable, qui sont comptabilisés à la valeur de consolidation, sont considérés comme des apparentés.

Au cours du deuxième trimestre de 2009 et pour les six mois terminés le 30 juin 2009, SNC-Lavalin a constaté des revenus de 114,3 millions \$ (deuxième trimestre de 2008 : 161,1 millions \$) et 230,9 millions \$ (six mois terminés le 30 juin 2008 : 341,9 millions \$), respectivement, provenant principalement de contrats avec les investissements dans des concessions d'infrastructure suivants, comptabilisés à la valeur de consolidation :

- i) Astoria Project Partners II LLC et sa filiale (« Astoria II »), une entité qui a signé en 2008 un accord ferme d'achat d'énergie d'une durée de 20 ans avec la New York Power Authority (la « NYPA ») pour une centrale thermique de 550 MW qui sera construite dans le Queens, à New York. SNC-Lavalin fournit actuellement des services d'ingénierie, de gestion de l'approvisionnement et de gestion de la construction de la centrale, dont l'achèvement est prévu pour 2011. Jusqu'à ce qu'Astoria II obtienne le financement de son projet, SNC-Lavalin et un groupe d'investisseurs (les « investisseurs ») ont fourni un financement temporaire à Astoria II sous forme d'effets à recevoir et de lettres de crédit. Au 30 juin 2009, les effets à recevoir d'Astoria II totalisaient 48,1 millions \$ (41,6 millions \$ US) (31 décembre 2008 : 21,0 millions \$ [17,2 millions \$ US]), alors que les lettres de crédit fournies par SNC-Lavalin pour appuyer certaines obligations contractuelles d'Astoria II relativement à ce projet totalisaient 46,2 millions \$ (40,0 millions \$ US) (31 décembre 2008 : 28,5 millions \$ [23,4 millions \$ US]).

Le 2 juillet 2009, Astoria II a obtenu du financement de projet, qui est sans recours envers SNC-Lavalin, auprès d'un certain nombre d'institutions financières. Le même jour, les effets à recevoir de SNC-Lavalin ont été remboursés en totalité et toutes les lettres de crédit décrites ci-dessus ont été levées. De plus, SNC-Lavalin s'est engagée à investir environ 70 millions \$ US (80,9 millions \$ CA) pour sa participation en capitaux propres de 18,5 % dans Astoria II, sur la base du total des actions en circulation.

- ii) InTransit BC L.P., une entité qui a signé en 2005 un accord de concession d'une durée de 35 ans avec Richmond-Airport-Vancouver Project Management Ltd. (« RAVCO ») et l'agence métropolitaine de transports de Vancouver (« GVTA ») pour la conception, la construction, le financement partiel, l'exploitation et l'entretien de la Canada Line, une liaison rapide de transport en commun de 19 km reliant les villes de Vancouver et de Richmond à l'aéroport international de Vancouver, en Colombie-Britannique. SNC-Lavalin, qui détient une participation de 33,3 % dans cette entité, a obtenu en 2005 un contrat d'IAC et un contrat d'exploitation et entretien pour ce projet.
- iii) Myah Tipaza S.p.A., une entité créée pour construire, détenir et exploiter une usine de dessalement d'eau de mer d'une capacité installée de 120 000 m³ par jour située à Fouka, dans la province (wilaya) de Tipaza, en Algérie. SNC-Lavalin, qui détient une participation indirecte de 25,5 % dans cette entité s'est également vu octroyer un contrat d'IAC, par la voie d'une coentreprise, par Myah Tipaza, ainsi qu'un contrat d'exploitation et entretien pour ce projet.
- iv) Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A., une entité créée pour construire, détenir et exploiter une centrale au gaz de 1 227 MW en Algérie. SNC-Lavalin, qui détient une participation indirecte de 26,0 % dans cette entité, s'est vu octroyer en 2006 un contrat d'IAC et un contrat d'exploitation et entretien pour ce projet.

En plus des effets à recevoir d'Astoria II, les comptes clients provenant de ces ICI s'élevaient à 101,0 millions \$ au 30 juin 2009 (31 décembre 2008 : 95,8 millions \$), alors que l'engagement restant à investir de SNC-Lavalin dans ces ICI était de 55,4 millions \$ au 30 juin 2009 (31 décembre 2008 : 50,3 millions \$). Toutes ces opérations entre apparentés ont été mesurées à la valeur d'échange convenue entre les parties apparentées, qui correspond à la juste valeur.

11. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle adoptée en 2009.

12. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

ÉMISSION D'UNE DETTE À LONG TERME AVEC RECOURS

Le 3 juillet 2009, la Société a émis pour 350 millions \$ de débentures non garanties sur 10 ans échéant en juillet 2019 et portant intérêt à un taux de 6,19 % par année. La Société prévoit affecter le produit net du placement au remboursement intégral de ses débentures non garanties 7,70 % d'un capital de 105 millions \$ échéant en septembre 2010, au financement de placements éventuels dans des occasions d'investissement dans des concessions d'infrastructure ainsi que d'acquisitions éventuelles d'entreprises choisies de manière sélective et aux fins générales de l'entreprise. Standard & Poor's et DBRS ont attribué aux débentures les notations BBB+ et BBB (fort), respectivement, au moment de leur émission.



SNC • LAVALIN

www.snclavalin.com

SNC-LAVALIN

455, boul. René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

Canada H2Z 1Z3

Tél. : 514-393-1000

Télécopieur : 514-866-0795